



Plateforme des
ONG Françaises
pour la Palestine

شبكة المنظمات الفرنسية
من أجل فلسطين

MUR

CHIFFRES-CLÉS 2015

Comment et où ?

Le Mur est matérialisé par des plaques de béton de 7 à 9 mètres de hauteur ou par une clôture électrifiée d'à peu près 4,5 mètres de hauteur, accompagnée sur toute sa longueur d'une zone de sécurité de 30 à 100 mètres de largeur, comprenant fils barbelés, fossés anti-véhicules, caméras de sécurité, etc.

62% de sa construction est achevée, 10% est en cours de construction et 28% de son tracé a été planifié. Le tracé total fera 712 km de long, plus de deux fois la longueur de la Ligne verte (320 km).

85% du tracé du Mur se trouve en Cisjordanie, et il s'enfonce au plus loin sur 22 km en territoire palestinien. Au total, 9,4% de la Cisjordanie seront situés entre le Mur et la Ligne verte.

Le Mur englobe 65 des 150 colonies de Cisjordanie ; plus de 85% des colons sont situés du côté « israélien » du Mur.

A Jérusalem, 168 km du Mur ont été construits (sur les 181 km prévus) et seulement 3% du tracé passe sur la Ligne verte ; le reste traverse la Cisjordanie et englobe les colonies établies tout autour de Jérusalem-Est.

A voir : la carte du tracé du mur.

Les conséquences sur la population palestinienne

Outre les 300 000 Palestiniens de Jérusalem-Est se retrouvant à l'ouest du Mur, actuellement 11 500 personnes vivent coincées entre le Mur et la Ligne verte. Si le Mur est achevé comme prévu, elles seront 25 000.

Près de 150 communautés palestiniennes ont été isolées de leurs terres par le Mur ; ils ont besoin de permis de « visiteurs » pour accéder.

81 « portes » permettent le passage vers les terres palestiniennes situées entre le Mur et la ligne verte, dont 63 seulement ouvertes lors de la récolte des olives.

La Mur isole 28 puits d'eau souterraine et 17 d'eau de Cisjordanie, qui ont de fait été appropriés par Israël.

A Jérusalem-Est, ¼ des résidents palestiniens sont situés à l'est du Mur et sont ainsi isolés des infrastructures et services publics auxquels ils ont droit.

Le Mur aurait causé la perte d'1 milliard de dollars à l'économie de Jérusalem-Est depuis le début de sa construction.

Le droit international

La construction du Mur de séparation a été approuvée par le gouvernement israélien le 23 juin 2002.

Dans un avis consultatif rendu le [9 juillet 2004](#), la Cour internationale de justice a jugé le mur illégal et exigé son démantèlement, de même que l'Assemblée générale de l'ONU.

Le Mur et le droit international en [infographie](#).

Sources :

B'Tselem

Nations unies

OCHA (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs)

OHCHR (Office of the High Commissioner for Human Rights)

Organisation de Libération de la Palestine – Département des négociations

PASSIA (Palestinian Academic Society for the Study of International Affairs)

Rapport 2014 des chefs de mission de l'Union européenne sur Jérusalem

UNISPAL (United Nations Information System on the question of Palestine)

Visualizingpalestine.org